



En route vers l'éradication de l'IBR en France



[L'arrêté du 5 novembre 2021 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine \(IBR\) a été publié le 14 novembre dernier au Journal officiel.](#)

Ce nouveau cadre réglementaire, qui marque une étape décisive à la suite des orientations prises par le réseau des GDS, est le **fruit de travaux soutenus des référents IBR, de la Commission bovine et des élus de la fédération nationale, travaux riches de nombreux échanges avec les partenaires dont l'État.**

Il m'apparaît nécessaire de retracer le parcours de ce texte :

- La compétence et l'implication sans faille des GDS puis des partenaires ont permis d'obtenir la reconnaissance du programme par la Commission Européenne ;
- Le programme a été construit jusqu'en 2027, cible de l'éradication et validé par notre Conseil d'Administration en juin 2020. Les référents IBR ont travaillé ardemment pour adapter le dispositif français aux exigences de la réglementation communautaire et proposer un train de mesures à déployer pour cette campagne.

La première étape du programme vise à renforcer la gestion du risque lorsqu'il est avéré et alléger les contraintes pour les troupeaux indemnes.

Toutefois les retards de publication et de disponibilité des outils informatiques ont perturbé significativement le démarrage de la campagne et limité le déploiement des allègements de dépistage en IBR. Ces difficultés mériteront une analyse pour en tirer les conséquences aussi bien en externe qu'en interne.

Pour ma part aujourd'hui je retiens que c'est la première fois qu'un programme piloté et porté par les professionnels vise l'éradication au sens européen du terme.

La réussite de cette éradication est un gage de reconnaissance de notre réseau et permettra de déployer plus

largement les programmes collectifs en réorientant les moyens.

Je sais pouvoir compter sur notre réseau pour réussir ce défi !

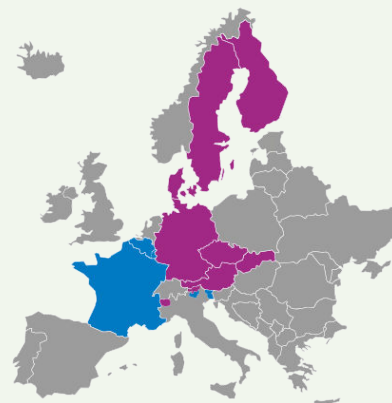


Christophe MOULIN,
Président de GDS France.

La rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) en quelques mots

La [reconnaissance du programme français d'éradication de l'IBR](#) par la Commission européenne le 10 novembre 2020 a permis à la France de renforcer les garanties pour l'introduction d'animaux depuis les autres États membres de l'UE et d'alléger selon les destinations, les conditions sanitaires requises pour les animaux à destination des autres États membres. **Cette reconnaissance implique pour la France d'atteindre le statut indemne (99.8 % des troupeaux indemnes sur le territoire) dans les six ans à compter de la mise en application de la Loi de Santé animale le 21 avril 2021.** Passé ce délai, tous les avantages obtenus (garanties additionnelles) avec la reconnaissance du programme français risquent d'être perdus. **Un enjeu non négligeable aussi bien pour la santé et le bien-être des troupeaux que pour l'économie de l'élevage.** Le 14 novembre dernier, la publication au journal officiel de l'arrêté fixant les mesures de gestion de l'IBR sur le territoire permet de disposer du cadre nécessaire à l'atteinte du statut indemne de la France.

IBR CARTE EUROPÉENNE



- **Zone et pays non reconnus en IBR**
Aucune condition au regard de l'IBR
- **Zone et pays à programme d'éradication reconnu**
Bovin provenant de cheptel indemne IBR
- **Zone et pays reconnus indemne IBR**
Mise en quarantaine dans un local agréé pendant 30 jours ;
Animaux non vaccinés ;
Analyse sérologique négative 21 jours après entrée en quarantaine.

Source GDS 50

NHI / SHV retour sur le déplacement en République tchèque



La Nécrose hématopoiétique infectieuse : NHI et la Septicémie Hémorragique Virale : SHV, sont des maladies des poissons pour lesquelles un plan national d'éradication et de surveillance (PNES) est mis en place. Parmi les challenges nécessaires au succès du PNES, le sujet des échanges entre les États membres est incontournable. En effet la qualification des poissons importés est essentielle à l'évolution du statut sanitaire français face à ces virus.

Dans ce cadre, une délégation française des organisations professionnelles représentées par GDS France en la personne de M. Robert Jorgensen et associant la FESASS en la personne de M. Stéphane Jeanne, s'est rendue en République tchèque les 12 et 13 octobre 2021.

Elle était composée de l'AFPPE, d'Étangs de France, de la FESASS, de la FFA, de GDS France, de l'ITAVI et d'Armand Lautretraite vétérinaire. Avec pour finalité de disposer de brochets importés qualifiés, trois démarches sont conduites en parallèle : celle des services de l'État Français vers les services de l'État Tchèque ; celle des importateurs français vers les fournisseurs étrangers ; celle des organisations professionnelles françaises vers les organisations professionnelles tchèques. Une première rencontre fournisseurs et OPA tchèques, fournisseurs et OPA français s'est tenue ce 13 octobre 2021 à Prague en présence des Ministères de l'Agriculture tchèque et français respectivement représentés par le docteur Petr Satran, CVO adjoint et la Doc-

teure Lucie Kalášková puis par les docteurs Isabelle Guerry et Guillaume Lefebvre.

Ce qu'il faut retenir de cette rencontre :

1. Fournisseurs et administration tchèque semblent prêts à assurer la qualification des sites fournisseurs, fondée sur une surveillance sanitaire renforcée, permettant à terme l'exportation vers la France de poissons qualifiés ;
2. Les docteurs Isabelle Guerry et Guillaume Lefebvre ont accueilli favorablement cette approche et, sous réserve de l'accord de leur hiérarchie, sont d'accord pour partager un protocole concernant

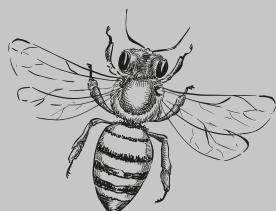
cette qualification avec les autorités et les professionnels Tchèques. Ce protocole serait présenté à la Commission Européenne ;

3. Nous espérons qu'une délégation Tchèque puisse se rendre en France pour un point d'étape au printemps prochain.

Réunion du 13 octobre à Prague



(de gauche à droite) MM. Stéphane JEANNE, Alain Cyprien CANTALOUBE et Petr ŠATRÁN.



Vespa Orientalis : le frelon oriental, un prédateur redoutable pour les abeilles

Vespa orientalis a été identifié en septembre 2021 sur Marseille (Faunitaxys, 9(32), 2021 : 1 – 5, le site du muséum national d'histoire naturelle MNHN). C'est un redoutable prédateur d'abeilles. Il faut agir pour ne pas revivre l'expérience Vespa velutina plus connu sous le nom de frelon asiatique.

Pilotés par GDS France : le groupe de Suivi Frelon asiatique de la plateforme ESA s'est réuni le 11 octobre pour s'exprimer sur ce fait ; le groupe technique Plan national de lutte contre le frelon asiatique s'est également réuni le 13 octobre.

Parallèlement à ces actions, des contacts ont été initiés entre GDS France et les ministères : de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition Ecologique. Deux courriers leur ont été adressés en date du 14 octobre afin de les alerter quant au danger et à l'urgence de prendre les mesures nécessaires afin de faire face à cette nouvelle menace pour les abeilles et apiculteurs français.

Un échange « GDS France, FRGDS PACA » s'est tenu le 26 octobre.



Depuis, la FRGDS s'est exprimée sur ce point à l'ordre du jour en CROPSAV PACA du 18 novembre :

- Les participants ont pu échanger sur le sujet ;
- Le GDSA et la Préfecture des Bouches du Rhône ont organisé une réunion et fait un communiqué de presse largement diffusé en région ;
- Les « usagers de la

nature » sont invités à faire les signalements si des observations sont faites ;

- Un plan d'action va être mis en place avec le Département des Bouches du Rhône et en associant les communes où des personnes référentes devront être désignées.

Le printemps prochain sera décisif pour permettre de circonscrire le développement de ce nouveau prédateur pour nos abeilles.



Fièvre Q : s'informer pour mieux lutter

La fièvre Q est une maladie bactérienne affectant de nombreuses espèces animales, dont l'ensemble des espèces de ruminants, mais également l'Homme. On parle de zoonose: l'infection se transmet d'une espèce à l'autre (de l'animal vers l'Homme et inversement).

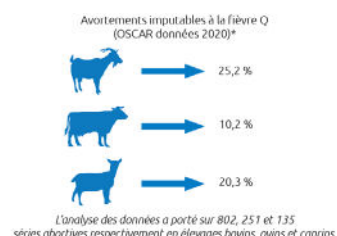
SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN FRANCE ET CIRCULATION

La fièvre Q est une maladie très présente dans les élevages de ruminants. Une enquête de séroprévalence menée dans 10 départements en 2015 a permis d'estimer que la fièvre Q circule dans plus d'1 élevage ovin sur 2, 1 élevage bovin sur 3 et près de 2 élevages caprins sur 3.

IMPLICATION DE LA FIÈVRE Q DANS LES SÉRIES ABORTIVES

L'Observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants (Oscar) vise à valoriser les résultats de diagnostic différentiel des avortements. Sa finalité est d'améliorer la connaissance des causes infectieuses des avortements, afin d'adapter les mesures de diagnostic, de prévention, et

de lutte. **Le bilan du dispositif OSCAR** pour la fièvre Q pour l'année 2020 donne des indications sur la proportion de séries abortives imputables à la fièvre Q :

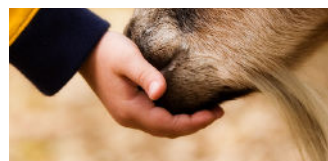


IMPACT ZONOTIQUE

L'épidémie de grande ampleur en 2007-2010 aux Pays-Bas (plus de 4000 cas humains), a mis en exergue le potentiel zoonotique de la fièvre Q, et l'importance d'améliorer les connaissances vis-à-vis de cette maladie. En France, la fièvre Q humaine se présente essentiellement sous forme de cas sporadiques, concernant principalement les personnes en contact avec les animaux (éleveurs, vétérinaires, etc.) avec parfois des cas groupés, souvent de populations humaines a priori naïves dans les zones urbaines ou résidentielles (par ex. récemment lors de journées portes ouvertes en ferme). L'infection chez

l'Homme se fait essentiellement par voie aérienne, par inhalation d'aérosols contenant des particules chargées en Coxiella (produits d'avortements, excréments, poussières).

La survenue de cas ou d'épidémies dans la population humaine semble dépendre d'une combinaison de facteurs, avec notamment la survenue d'épisodes abortifs liés à la fièvre Q dans des élevages de ruminants, cumulant à la fois un nombre important d'animaux excréteurs et des charges individuelles excrétées élevées, et la présence de facteurs favorisant la diffusion aérienne, tels que la topographie des lieux et les conditions météorologiques.



LES ACTIONS DE GDS FRANCE : UNE APPROCHE ONE HEALTH

Depuis de nombreuses années, GDS France est très impliqué sur cette thématique au travers d'actions de sensi-

bilisation, et d'appui à la surveillance. **Une plaquette de sensibilisation** vis-à-vis de la fièvre Q à destination des éleveurs a notamment été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail multi-partenarial, avec des acteurs de la santé animale et de la santé humaine. Ce document récapitule les principales mesures de gestion qui peuvent être proposées en élevage (vaccination, gestion appropriée des effluents...). La grande résistance de la bactérie dans l'environnement et sa forte capacité de dissémination sont prises en compte.

Il existe également un groupe d'investigation mené dans le cadre de **la Plateforme ESA**, piloté par GDS France, et qui réunit des représentants de la DGAL, l'Anses, l'Adilva, la SNGTV, Races de France, l'Institut de l'Élevage, l'INRAE, et ONIRIS-Nantes. Ce groupe d'investigation est sollicité pour apporter un appui épidémiologique lors d'investigations en élevage lors de cas humains groupés de fièvre Q.



Le comité fièvre Q



Créé en 2020, le comité Fièvre Q est composé d'experts sur la fièvre Q. Il est co-présidé par Raphaël GUATTEO, Professeur en médecine bovine à Oniris, enseignant chercheur en épidémiologie – et Christophe BRARD - Président du Conseil d'Administration

de la SNGTV avec la participation de Renée DE CRÉMOUX – Chef de projet R&D au Département Qualité des Produits, Bien-Être et Santé, Institut de l'Élevage, Éric COLLIN – Président de la commission épidémiologie de la SNGTV – et Kristel GACHE – Epidémiologiste, GDS France ; animatrice du groupe d'investigation Fièvre Q de la Plateforme ESA. **L'objectif de ce comité est de contribuer à la lutte contre cette maladie en France en favorisant l'accès des professionnels à des recommandations concertées.** Dans ce cadre, les membres du Comité fièvre Q ont conçu **une série de fiches pratiques** destinées à faciliter le diagnostic et la maîtrise de cette maladie méconnue et souvent sous ou mal diagnostiquée.

AGENDA 2021-2022

► DU 26 FÉVRIER AU 6 MARS 2022 Salon International de l'Agriculture 2022

GDS France et le réseau des GDS participeront au SIA 2022 dans le Hall 1. Nous vous tiendrons informés des mises à jour liées à cette rencontre !

► 21 ET 22 AVRIL 2022 Congrès national de GDS France à Evian

La rencontre annuelle du réseau des GDS se déroulera en 2022 en Haute-Savoie à Evian. Les précisions liées à cet événement seront transmises dans les jours à venir.



©PXHERE

La section équine de GDS France

La commission équine, relancée en juin 2020 a plusieurs objectifs. Pour les mener à bien cela doit se faire en partenariat avec les autres structures impliquées dans ce secteur d'activité. Christel MARCILLAUD-PITEL Directrice du Réseau d'Épidémiologie-Surveillance en Pathologie Équine (RESPE) et Léandre GEORGET éleveur équin et président de la commission équine de GDS France, dans le cadre du partenariat entre le RESPE et GDS France, ont accepté de répondre à nos questions.

MME CHRISTEL MARCILLAUD-PITEL, POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE RESPE ?

Créé en 1999 et association de loi 1901 depuis 2008, le **RESPE, réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologie équine**, associe à parts égales dans sa gouvernance, vétérinaires et socioprofessionnels. Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur un réseau de vétérinaires sentinelles bénévoles qui assure la surveillance des maladies équines. **Le réseau couvre la moitié des chevaux recensés en France**, soit environ 500 000 chevaux (donnée 2019). Le RESPE possède un système d'alertes régulières en fonction de la situation sanitaire, et peut mobiliser une cellule de crise si besoin. Il communique, auprès de l'ensemble des acteurs de la filière équine, des informations sanitaires fiables, utilisées notamment dans la lutte contre les épidémies. Le RESPE propose également des formations et participe à l'amélioration des connaissances sur les maladies équines en accompagnant la recherche.

COMMENT ET POURQUOI, S'EST CONSTRUIT CE PARTENARIAT ENTRE GDS FRANCE ET LE RESPE ?

L'action sanitaire que représentent les GDS et leur fédération nationale GDS France a toujours été intégrée au fonctionnement de notre association (GDS France est au CA du RESPE depuis 2008). En local, cette relation se manifeste notamment par la mise en place de formation du RESPE sur différents sujets équins pour les GDS qui en font la demande. La compétence des GDS en matière

de santé animale, de prévention ainsi que leur maillage territorial au plus proche des éleveurs et des détenteurs s'inscrit dans le prolongement de nos actions (faciliter le recensement des équins, parasitisme...). **Nous avons tout intérêt à travailler ensemble. Pour les GDS afin de mieux se faire connaître dans la filière équine et pour le RESPE afin d'avoir l'appui des GDS en matière d'actions locales et de partage de compétences.**



Christel MARCILLAUD-PITEL et Léandre GEORGET aux rencontres du RESPE le 25/11/2021.

De même, notre réseau de **950 vétérinaires sentinelles bénévoles** pourra être mis en relation et sollicité par les sections équines des GDS pour mener des actions communes. **Notre partenariat est fondé sur la complémentarité de nos structures au bénéfice de l'ensemble de la filière.**

M. LÉANDRE GEORGET, QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE CETTE COLLABORATION À L'HORIZON 2022 ?

Avec mon expérience en région Grand Ouest de plus de 7 ans en section équine ; force est de constater que sur le plan sanitaire, en complémentarité avec les acteurs existants, nous avons une vraie marge de

progression comparativement à ce qui se fait chez les bovins. Nous, GDS, avons donc une vraie carte à jouer avec nos années d'expérience en santé animale, que cela soit sur notre capacité à fédérer éleveurs et détenteurs que sur notre maîtrise de l'action sanitaire. À horizon 2022, les perspectives sont de développer ce partenariat à travers diverses actions : échanges d'informations, mises en relation terrain, communications mutualisées, coordination de nos actions, mise en place de formations, le tout afin de **faire avancer dans les meilleures conditions l'action sanitaire en section équine.**

QUELLES SONT LES MISES EN ŒUVRE DE LA SECTION ÉQUINE PRÉVUES POUR 2022 ?

L'enjeu principal sera de **faire connaître les GDS au sein de la filière équine**. Le 1^{er} axe sera d'élargir notre réseau de partenaires. Comme l'indiquait Christel, la collaboration avec le RESPE nous permettra d'amorcer cette action. En effet, notre ambition à cet égard est double : créer des liens au niveau national afin de faciliter les contacts pour les GDS et d'accompagner les départements, les régions de notre réseau qui souhaiteraient démarrer une section équine. À mon sens, l'un ne va pas sans l'autre. Un autre axe et pas des moindres, sera la mise en œuvre d'une communication adaptée et en collaboration avec nos partenaires afin de **porter les bons messages quant au rôle des GDS concernant la santé des chevaux**. D'autres sujets plus techniques tels que la mutuelle équarrissage sont aussi sur la table... Tout un programme !